

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 09 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M DEHON Gérard ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Absents : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 8/2024

AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS DU CAMBRESIS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

Le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis est porteur d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine public de ses collectivités membres depuis 2014. Aujourd'hui, le Pays souhaite encore amplifier son action, dans le cadre du programme d'ACTEE 2 et de son contrat d'objectifs territorial - Troisième révolution industrielle (COT - TRI), avec la réalisation d'une nouvelle vague d'audits énergétiques sur le territoire.

L'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales reconnaît au Syndicat porteur de la démarche PCAET, une compétence en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Le service « patrimoine - rénovation énergétique » du Syndicat accompagne ses communes membres dans la rénovation et la gestion énergétique de leur patrimoine.

Le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis propose ainsi à ses collectivités de bénéficier d'un accord-cadre à bons de commande « Opération collective d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le Pays du Cambrésis ». Les collectivités qui en font la demande ont ainsi à leur disposition un prestataire compétent, retenu par le Syndicat, et des prix définis pour la réalisation d'audits énergétiques sur leur patrimoine bâti.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>

Monsieur le Maire vous invite à délibérer pour bénéficier de ce dispositif pour faire réaliser un audit énergétique sur la salle polyvalente Jacques Anquetil. Le coût de la prestation s'élève à 4 269,60 € TTC. Avec la participation du programme ACTEE 2 (50% du coût de l'audit) et du COT-TRI, le reste à charge pour la ville de Neuville Saint Rémy est de 1 423,20 € TTC.

Par conséquent, je vous propose :

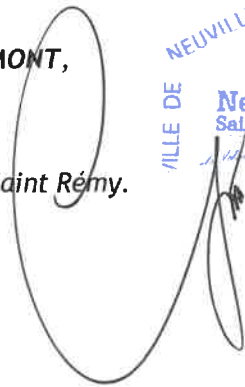
- de bénéficier de l'accord-cadre « Opération collective d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le Pays du Cambrésis » du Syndicat pour la réalisation d'audit énergétique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de la réalisation de cet audit et tout acte ou document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 21 février 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 21 février 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,

Secrétaire de séance

